

Coopération au Burkina Faso - Jumelage avec Douroula - Subvention à l'Association Afriq'Énergies

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : L'Association Afriq'Énergies mène, en partenariat avec le lycée professionnel du bâtiment Pierre Adrien Pâris, une action d'éducation au développement incluse dans le projet d'établissement. Le but est double : sensibiliser les jeunes lycéens bisontins au bénévolat et à la solidarité, travailler en concertation avec les populations locales pour aider à leur développement. Le lieu privilégié de l'action de l'Association est la commune de Douroula, au Burkina Faso, jumelée avec la Ville de Besançon depuis plus de vingt ans.

Depuis 1987, date de la première intervention de l'Association Afriq'Énergies à Douroula, plusieurs projets ont été réalisés : construction d'infrastructures, formation dans le domaine du bâtiment, accueil à Besançon d'enseignants burkinabè...

Il s'agit aujourd'hui :

- de faire le point sur l'existant : gestion des boutiques et du musée construits par l'Association ; rencontres avec les associations locales, évaluation des acquis professionnels des jeunes burkinabè formés aux techniques de base du bâtiment, etc.
- d'étudier la faisabilité des futurs chantiers envisagés pour les années à venir : création d'un point dépôt de gaz dans l'une des boutiques, réalisation de latrines sèches accompagnée d'un plan de formation en maçonnerie, prospection de circuits touristiques en vue de mettre en place un programme d'éco tourisme.

C'est dans ce but qu'un groupe de huit personnes : 2 élèves de BTS, le Président de l'Association et des représentants des enseignants et de l'administration du lycée, doit effectuer une mission de terrain.

Afin d'aider à la réalisation de cette mission, une subvention de 4 000 € est demandée, correspondant aux engagements pris par la Ville de Besançon dans le cadre du contrat triennal 2007-2008-2009 cofinancé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

En cas d'accord, la somme de 4 000 € sera prélevée au chapitre 65.048/6574.5024 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de cette subvention à l'Association Afriq'Énergies.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention de 4 000 € à l'Association Afriq'Énergies.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.